Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt huit octobre an mil huit cent cinquante-deux, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean baptiste amide Brun âgé de trente neuf ans, né à Ubraye département des basses alpes le six du mois d'octobre mil huit cent douze profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de alexandre Brun aussi profession de cultivateur domicilié à Ubraye département des basses alpes et de Thérèse Michelle consentant par acte notarié ci-après

Et de Adélaïde Fortunée Fournier (Domestique) âgée de trente neuf ans, née à la Garde département du Var le trois du mois d'octobre mil huit cent treize domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jean Joseph Fournier profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Cecile Long ici présente et consentant d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous deux affiches les dimanches six sept et vingt quatre octobre courant dûment affichées pendant le délai voulu par la loi.

Extrait d'acte de naissance du futur époux, acte de naissance de la future épouse ci-dessus relaté à mention.

Ont assisté au présent mariage comme parents du futur époux Jean Marie Brun aussi Jean Charles Claude Fortunée Philippe notaire à la résidence de la Commune de Seyne (Basses alpes) le vingt huitième de mars dernier, enregistré le même jour à Digne (Basses alpes)

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

N° 14

Brun Jean baptiste amide

Fournier Adélaïde Fortunée

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les père et mère de chacun d'eux présents ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du de mois de mil huit cent cinquante pardevant Me notaire à département de~~

Les contractants ont déclaré rendre en mariage, l'un Adélaïde Fortunée Fournier à l'autre Jean baptiste amide Brun

En présence de Jean Joseph Marcel Ricaud domicilié à la Garde département du Var âgé de trente neuf ans, profession d'instituteur public à l'école

De Jean Marie Alexandre Martin domicilié à la Valette département du Var âgé de quarante huit ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux

De Jean Antoine Joseph Brun domicilié à Ubraye département des basses alpes âgé de trente neuf ans, profession de cultivateur frère de l'époux

Et de Jean Antoine Bonard domicilié à Toulon département du Var âgé de trente sept ans, profession de commis marchand cousin de l'époux

Après quoi, moi Cyrille Paillard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les susdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le quatre Conseillers Municipaux les autres Conseillers municipaux interdits ne savoir ni écrire ni signer

Ricaud — Martin — Brun — Bonard — Paillard